

Liste des justificatifs Prévoyance demandés en cas d'arrêt de travail (incapacité)

PREVIANCE	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation médicale✓ Avis initial d'arrêt de travail✓ RIB de l'assuré✓ Avis de prolongation si pas de reprise d'activité✓ Certificat de reprise✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation et opératoire✓ Si accident : Compte-rendu des circonstances exactes et détaillées de survenue✓ Si accident de la voie publique : Copie du PV de police ou attestation sur l'honneur de non alcoolémie	<p style="text-align: center;">Délai de déclaration : 30 jours</p>
GERANTIEL	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation médicale✓ Avis initial d'arrêt de travail✓ RIB de l'assuré✓ Avis de prolongation si pas de reprise d'activité✓ Certificat de reprise✓ Copie des bordereaux d'indemnités journalières si vous êtes assuré(e) social(e)✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation et opératoire✓ Si accident : Compte-rendu des circonstances exactes et détaillées de survenue✓ Si accident de la voie publique : Copie du PV de police ou attestation sur l'honneur de non alcoolémie	<p style="text-align: center;">Délai de déclaration : 30 jours</p>

Liste des justificatifs Prévoyance demandés en cas d'arrêt de travail (incapacité)

PREVENTIEL	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation médicale✓ Avis initial d'arrêt de travail✓ RIB de l'assuré✓ Avis de prolongation si pas de reprise d'activité✓ Certificat de reprise✓ Copie des bordereaux d'indemnités journalières si vous êtes assuré(e) social(e)✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation et opératoire✓ Si accident : Compte-rendu des circonstances exactes et détaillées de survenue✓ Si accident de la voie publique : Copie du PV de police ou attestation sur l'honneur de non alcoolémie	Délai de déclaration : 30 jours
PREVENTIEL +	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation médicale✓ Avis initial d'arrêt de travail✓ RIB de l'assuré✓ Avis de prolongation si pas de reprise d'activité✓ Certificat de reprise✓ Attestation sur l'honneur APICIL PREVENTIEL + SALARIES✓ Attestation employeur✓ Copie des bordereaux d'indemnités journalières si vous êtes assuré(e) social(e)✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation et opératoire✓ Si accident : Compte-rendu des circonstances exactes et détaillées de survenue✓ Si accident de la voie publique : Copie du PV de police ou attestation sur l'honneur de non alcoolémie	Délai de déclaration : 30 jours

Liste des justificatifs Prévoyance demandés en cas d'arrêt de travail (incapacité)

SECURITE (TNS et SALARIE)	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation médicale✓ Avis initial d'arrêt de travail✓ RIB de l'assuré✓ Avis de prolongation si pas de reprise d'activité✓ Certificat de reprise✓ Copie des bordereaux d'indemnités journalières si vous êtes assuré(e) social(e)✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation et opératoire✓ Si accident : Compte-rendu des circonstances exactes et détaillées de survenue✓ Si accident de la voie publique : Copie du PV de police ou attestation sur l'honneur de non alcoolémie✓ Si utilisation d'un véhicule à moteur 2 ou 3 roues, photocopie de la carte grise	Délai de déclaration : 5 jours
TRANQUILLITE	<ul style="list-style-type: none">✓ RIB de l'assuré✓ Attestation médicale d'hospitalisation✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation et opératoire	Délai de déclaration : 15 jours
HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none">✓ RIB de l'assuré✓ Attestation médicale d'hospitalisation✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation et opératoire <p>* Pour les adhésions jusqu'au 31/03/2006 : Pas de délai de déclaration * Pour les adhésions jusqu'au 31/03/2006 : Pas de délai de déclaration</p>	Délai de déclaration : 15 jours *

Liste des justificatifs Prévoyance demandés en cas d'arrêt de travail (incapacité)

DELTA	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation médicale✓ Avis initial d'arrêt de travail✓ RIB de l'assuré✓ Avis de prolongation si pas de reprise d'activité✓ Certificat de reprise✓ Attestation Madelin✓ Attestation sur l'honneur indiquant que vous appartenez à un régime maladie✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation✓ Si accident : Compte-rendu des circonstances exactes et détaillées de survenue✓ Si accident de la voie publique : Copie du PV de police ou attestation sur l'honneur de non alcoolémie	<p style="text-align: center;">Délai de déclaration : 30 jours après expiration de la franchise Au delà de 6 mois le dossier est refusé</p>
EMPRUNTEUR	<ul style="list-style-type: none">✓ Attestation médicale✓ Avis initial d'arrêt de travail✓ RIB de la banque✓ Avis de prolongation si pas de reprise d'activité✓ Certificat de reprise✓ Copie des bordereaux d'indemnités journalières si vous êtes assuré(e) social(e)✓ Bulletin d'hospitalisation avec les dates d'entrée et sortie✓ Compte-rendu d'hospitalisation✓ Si accident : Compte-rendu des circonstances exactes et détaillées de survenue✓ Si accident de la voie publique : Copie du PV de police ou attestation sur l'honneur de non alcoolémie	<p style="text-align: center;">Délai de déclaration : Au-delà de 6 mois, le dossier est refusé</p>

Liste des justificatifs Prévoyance demandés en cas d'arrêt de travail (incapacité)

DEPENDANCE

- ✓ RIB de l'assuré
- ✓ Attestation médicale d'état de dépendance à renvoyer à l'attention du Médecin Conseil
- ✓ La notification de la Sécurité sociale de l'assuré(e) en invalidité 3^{ème} catégorie, à défaut un certificat médical attestant que l'assuré(e) est atteint d'une invalidité totale, permanente et définitive
- ✓ Si vous avez bénéficié de soins à domicile, fournir une attestation justifiant de soins à domicile + justificatifs d'emploi d'une tierce personne (bulletin de salaire, factures infirmière...)
- ✓ Si vous avez été hospitalisé ou hébergé dans un établissement, fournir l'attestation d'hébergement en unité long séjour ou dans une section de cure médicale ou fournir un bulletin de situation précisant les dates du séjour ou la facture des frais de séjour

Pas de délai de déclaration